

Direction générale médicale et scientifique

Dossier suivi par

Sophie Lucas-Samuel

Anaïs Aurokiom

Pôle sécurité-qualité

Tel. : 01 55 93 65 92/64 95

Fax : 01 55 93 69 36

sophie.lucas-samuel@biomedecine.fr

anaïs.aurokiom@biomedecine.fr

Réf.SLS/AAu/SGo/029-20

La directrice générale

- Aux correspondants locaux d'AMP Vigilance
- Aux personnes responsables des centres d'AMP
- Aux personnes responsables des laboratoires d'insémination artificielle
- Aux directions qualité et référents qualité
- Aux coordinateurs

Pour diffusion

Saint-Denis, le 27 avril 2020,

Mesdames, Messieurs,

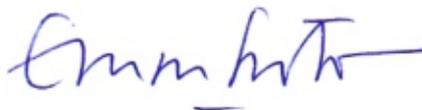
Dans le cadre de ses missions de promotion de la qualité et de la gestion des risques pour les activités relevant de sa compétence, l'Agence de la biomédecine a diffusé, en juin 2019, le « Guide d'aide à l'identification et à la réduction des risques » et l'outil permettant la réalisation d'une cartographie des risques sur l'ensemble des étapes d'un processus d'assistance médicale à la procréation (AMP), depuis la rencontre des couples jusqu'au suivi de la grossesse. Deux thématiques ont été retenues pour aider les professionnels à s'approprier ce nouvel outil : les erreurs d'attribution et la gestion d'une salle de cryoconservation.

Pour compléter ce travail, l'Agence de la biomédecine a mis à jour la fiche RETEX sur les erreurs d'identification (l'ancienne fiche « erreur d'attribution » datait de 2010). Cette fiche RETEX peut être utilisée comme outil ou levier d'amélioration des pratiques. A l'occasion de sa diffusion, nous souhaitons vous rappeler la nécessité de respecter très attentivement toutes les procédures et démarches visant à vous assurer de l'identité des personnes qui ont recours à l'AMP, à chacune des étapes du processus de leur prise en charge. En effet, chaque année, une dizaine de déclarations portant sur des erreurs d'identification, dont 3 en moyenne conduisent à des erreurs d'attribution, sont adressées à l'Agence de la biomédecine dans le cadre du dispositif d'AMPvigilance. Les outils élaborés par l'Agence en lien avec les professionnels, doit permettre de réduire la survenue de ces incidents au bénéfice d'une meilleure prise en charge des patients et des couples.

Vous trouverez ci-joint la fiche RETEX « Erreur d'identification », également disponible sur le site internet de l'Agence de la biomédecine à l'adresse suivante : (<https://www.agence-biomedecine.fr/AMPVigilance> > Les mises au point / Recommandations > Erreur d'identification de gamètes ou d'embryons).

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Emmanuelle CORTOT-BOUCHER
Directrice générale